

L'an deux mille dix-sept, le seize janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Lézignan la Cèbe s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.

<p>Nombre de membres : ➤ en exercice : 15 ➤ présents : 13 ➤ qui ont pris part à la délibération : 14</p>	<p>PRÉSENTS : BOUYALA R. – KAUFLE M. – MORENO P. – THIEFFRY F. – MORENO M. – SIRE G. – D'HONT V. – LEROY-THEOLAS C. – COLIN C. – DISCHAMP-LENAIN L. – CARON D. – LECOINTE H. – POUCHAIN K.</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : MAURRAS F.</p> <p>ABSENT : BIAU C.</p>
<p>Date de convocation : 10/01/2017</p>	<p>POUVOIR : F. THIEFFRY pour F. MAURRAS. Mme Catherine COLIN a été élue secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)</p>	<p>M. le maire expose et rappelle au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs qui avaient été définis pour l'élaboration du plan local d'urbanisme ; • les modalités de concertation qui avaient été mises en œuvre au cours de l'élaboration du plan et le bilan qui en a été tiré par le conseil municipal en date du 11 juillet 2016 (onze juillet deux mille seize) ; • le débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ; • les principales orientations du projet de plan local d'urbanisme ; • les éléments essentiels exprimés par les personnes publiques consultées sur le projet de plan arrêté ; • les résultats de l'enquête publique et les conclusions du commissaire-enquêteur. <p>Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-10 et suivants, L. 300-2 et R. 123-19 et suivants ;</p> <p>Vu la délibération du conseil municipal n°2015-02-17 du 8 avril 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration ;</p> <p>Vu la délibération du conseil municipal n°2016-04-01 du 11 juillet 2016 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;</p> <p>Vu l'arrêté du maire n°2016-10-61 du 20 octobre 2016 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à enquête publique ;</p> <p>Vu le dossier d'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>Approuve le plan local d'urbanisme de Lézignan la Cèbe, tel qu'il est annexé à la présente délibération.</p> <p>Charge M. le maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • transmise au préfet du département de l'Hérault, • affichée pendant un mois en mairie. <p>Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal « Midi Libre » – rubrique des Annonces légales.</p> <p>Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.</p> <p>Au registre sont les signatures.</p> <p>Pour copie conforme.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Rémi BOUYALA</p>